

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 DÉCEMBRE 2018

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dixième jour de décembre, de l'an deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)	
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)	
	Michel	Savard	Conseiller	(3)	
	Yanick	Lacroix	Conseiller	(4)	
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)	
			Conseiller	(6)	

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

18-12-159 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

18-12-160 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

18-12-161 COMITÉ DU 100E DE LA MOTTE - AVANCE DE FONDS

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser le versement de cinq mille dollars (5 000 \$) au comité du 100e de La Motte afin de couvrir les outils de promotion.

ADOPTÉE

18-12-162 DEMANDE DE COMMANDITE - ÉCOLE TÉTREAULT DE LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu d'informer l'École Tétreault de La Motte que la municipalité de La Motte leur offre la salle à titre gratuit pour leur souper spectacle du 13 décembre prochain.

ADOPTÉE





INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec le projet minier Authier, le projet de dépanneur station multiservice, l'élection du maire sans opposition.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

18-12-163 OFFRE D'ACHAT TERRAIN CHEMIN DU LAC LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'accepter l'offre d'achat de monsieur Alain Larochelle pour le lot rénové 6 182 142 pour une somme de soixante mille (60 000 \$) dollars et d'autoriser monsieur Réjean Richard, Maire ainsi que madame Rachel Cossette directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

18-12-164 SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRA

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d'accepter l'offre d'Alarme Val-d'Or pour l'installation d'un système de surveillance par caméra pour le garage municipal. Au coût de deux mille neuf cent soixante dollars (2 960 \$).

ADOPTÉE

18-12-165 INVITATION À FAIRE PARTIE DU COMITÉ DE SUIVI POUR LE PROJET AUTHIER DE SAYONA QUÉBEC

IL EST PORPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu de nommer monsieur Marcel Masse à titre de représentant de la municipalité de La Motte auprès du comité de suivi pour le projet Authier de Sayona Québec.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du 28 novembre dernier. Il y a eu adoption des prévisions budgétaires pour 2019 et l'élection des membres du CA et du préfet suppléant.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour les mois de novembre et décembre.

VOIRIE

18-12-166 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

Initiales



ATTENDU QUEles articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18-12-167 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir

Initiales



les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de quatre mille cinq cents (4 500 \$), dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins neuf cents dollars (900 \$);

Que la municipalité autorise madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

18-12-168 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - VILLE D'AMOS

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Réjean Richard, maire et madame Rachel cossette, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents nécessaires au renouvellement de l'entente relative à la protection contre l'incendie avec la Ville d'Amos.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2018.

18-12-169 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de novembre 2018 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-neuf mille sept cent dix-neuf dollars et soixante-seize sous. (59 719,76 \$)

Atelier KGM	172,46 \$
Béland Mélissa	50,00 \$
Bell Mobilité	127,79 \$
Bourgault, Audrey-Maude	150,00 \$
Club du Père Noël	200,00 \$
Desjardins sécurité financière	474,60 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	6 584,50 \$
Envirobi	2 420,00 \$
Ferme Lait Cyr	86,23 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	1 082,00 \$



Hydro-Québec	246,02 \$
La Capital assureur	1 094,67 \$
La Table de concertation de La Motte	1 308,01 \$
Larouche Bureautique	797,87 \$
Leblanc illumination - Canada	3 012,82 \$
Location Amos	-68,30\$
M & M Nord-Ouest	201,83 \$
Master card	741,60 \$
Miliaire et Godbout	10,14 \$
Ministre du Revenu	5 767,15 \$
MRC d'Abitibi	3 418,32 \$
Municipalité de Rivière-Héva	1 027,40 \$
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	18,90 \$
Office municipal d'habitation	265,75 \$
Papeterie Commerciale	338,30 \$
Pétro-Canada Malartic	87,27 \$
Pharmacie Jean Coutu	171,13 \$
Postes Canada	92,10 \$
Receveur général du Canada	2 411,78 \$
Rôle de paie	21 215,43 \$
Sanimos	872,90 \$
Service forestier et d'exploration GFE	332,28 \$
Télébec	243,62 \$
Toupin Viviane	57,40 \$
UAP	1 203,88 \$
Ville d'Amos	3142,75 \$
Zip Lignes	361,16 \$

Total: <u>59719,76\$</u>

ADOPTÉE

18-12-170 LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 12 novembre 2018 :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu

QUE la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

Nom et adresse	Matricule	No. de	Taxes	Int. et pén.
		1ot		
Martine Lemay			Foncière 2017 : 43,78 \$	Int: 49,24 \$
46, ch. du portage	0048-52-4559	4 593 112	Foncière 2018 : 387,10 \$	Pén.: 12,73\$
La Motte, QC		4 593 665	Services 2018 : 339,25 \$	Frais: 20,00\$
J0Y 1T0		4 593 667		

ADOPTÉE





18-12-171

CALENDRIER DES RENCONTRES 2019 - SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF:

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2019, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19h30 :

14 janvier	11 février
11 mars	8 avril
13 mai	3 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	7 octobre
11 novembre	8 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

VACANCE AU SIÈGE # 6

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt de la lettre de démission de monsieur Réjean Richard à titre de conseiller # 6, à compter du 16 novembre 2018. Les procédures légales seront entreprises dans les délais prescrits par la Loi afin de combler le poste.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil soient : Messieurs Réjean Richard, Luc St-Pierre, Marcel Masse, Michel Savard, Yanick Lacroix et Marcel Bourassa.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt du registre des déclarations faites par un membre du conseil pour l'année 2018.

18-12-172 MAIRE SUPPLÉANT

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, de nommer monsieur Marcel Masse à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE



18-12-173 FORMATION: LA PERCEPTION DES CRÉANCES MUNICIPALES ET LA VENTE POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à s'inscrire à la formation sur la perception des créances municipales et la vente pour taxes de la COMAQ au coût de cinq cents dollars (500 \$) qui aura lieu à Rouyn-Noranda le 18 janvier 2019 et d'autoriser les frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

18-12-174 OFFRE DE SERVICE - CONSULTATION JURIDIQUE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'accepter l'offre de Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l., pour un forfait de consultations juridiques au montant de cinq cents dollars (500 \$) par année pour 5 ans.

ADOPTÉE

18-12-175 AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER LA CONCERTATION ET LA FORMATION DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX POUR 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse, d'autoriser madame Rachel Cossette à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte, l'aide financière pour favorises la concertation et la formation des agents de développement locaux pour 2019 de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discuté à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

18-12-176 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL	EST	PROPOSÉ	par	monsieur	Marcel	Masse,	appuyé	par	monsieur	Marcel
Во	urass	a et unanim	eme	nt résolu, q	լue LA S	ÉANCE	SOIT LE	VÉE.	•	

Il est 20h50.		
ADOPTÉE		
Directrice générale	Maire	
et Secrétaire-trésorière		

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Initiales



Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

18-12-161 18-12-164 18-12-169

18-12-173 18-12-174

Signé ce douzième jour de décembre de l'an deux mille dix-huit